

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT D'UTILISATION, D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DES PROGICIELS OXYAD DÉCISION N° AU-19-451 EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'utilisation, l'assistance et la maintenance des progiciels Oxyad;

CONSIDÉRANT la proposition de la société OXYAD SOFTWARE de signer un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance des progiciels Oxyad;

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société OXYAD SOFTWARE – 42 Chemin Moulin Carron 69130 Ecully, représentée par son Directeur Général, Monsieur MOLIN Philippe, un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance des progiciels Oxyad. La validité du contrat est à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2023.

- a) Le montant annuel de ce contrat s'élève à 3645.00 euros HT (trois mille six cent quarante cinq euros)
- b) Les prestations complémentaires feront l'objet de bons de commande pour un maximum annuel de de 5 000 euros HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20191126-Imc1H6886H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/11/2019

Date de Publication : 26/11/2019

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration municipale, des ressources humaines, des nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20191126-Imc1H6886H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/11/2019

Date de Publication : 26/11/2019